



DIP	
DESTINATAIRE CB	N°
22 JUIN 2010	
DISTRIBUTION	

Monsieur Charles BEER  
Conseiller d'Etat  
DIPCS  
Rue de l'Hôtel-de-Ville 6  
1211 Genève 3

Genève, le 21 juin 2010

Concerne : Procédure de consultation sur l'avant-projet de loi sur les HES

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Nous avons bien reçu le dossier relatif à la procédure de consultation sur l'avant-projet de loi rédigé par la *Commission externe chargée de rédiger un avant-projet de loi sur les Hautes écoles spécialisées*, et vous en remercions.

Après consultation auprès de notre Commission Formation, nous vous informons que Genève Place Financière ne s'estime pas compétente pour traiter un tel projet de loi relevant de l'organisation et des principes de fonctionnement de la HES-SO de Genève.

En vous remerciant de nous avoir consultés, nous vous adressons, Monsieur le Conseiller d'Etat, nos respectueuses salutations.

Antonio PALMA  
Responsable Formation pour le Conseil